



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DRAC de la Nouvelle-Aquitaine  
Unité départementale de l'architecture et  
du patrimoine de la Haute-Vienne**

Affaire suivie par :  
Anaïk Caulier

Limoges, le 29 septembre 2020

N/Réf. : 2020/AC/R 138



**Objet : modification simplifiée n° 6 – PLU Chaptelat**

Vous m'avez saisi pour avis sur l'objet cité. La zone concernée au lieu-dit « Le Theillol » se situe en dehors de tout espace protégé au titre des codes du patrimoine et de l'environnement.

Par conséquent, je n'ai pas d'observation spécifique à émettre sur cette modification de l'opération d'aménagement et de programmation.

**Laetitia Morellet**  
Architecte et urbaniste de l'État  
Architecte des Bâtiments de France

M. Le Président de Limoges Métropole  
Communauté urbaine – PADS – DDTAE  
19 rue Bernard Palissy  
CS 10001  
87031 Limoges cedex 1